

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2016

En millions d'euros - en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2015	PLF 2016 à périmètre constant	Evolution PLF constant / LFI 2015	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2016	PLF 2016 à périmètre courant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement des instituteurs	36 607	33 107	-9,6%	1,6	33 109
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des mines des communes et de leurs groupements	18,7	17,2	-7,8%		17,2
Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	25	75,7	202,8%		75,7
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 961	5 979	0,3%		5 979
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - en partie, variable d'ajustement (1)	1 826	1 609	-11,9%		1 609
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale - en partie, variable d'ajustement (1)	655	635	-3,0%		635
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) - variable d'ajustement (1)	193	171	-11,4%		171
Dotation élu local	65	65	0%		65
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	41	0%		41
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500	500	0%		500
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	0%		326
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	0%		661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2,7	2,7	0%		2,7
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	5		-100%		0
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP)	3 324	3 324	0%		3 324
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	0%		4
Dotation de compensation de la réforme de la fiscalité à Mayotte	83	83	0%		83
Dotation de garantie des reversements des FDPPT	423	423	0%		423
Fonds de compensation des nuisances aéronautiques	6,8	6,8	0%		6,8
PSR de compensation du versement transport (2)					78,8
TOTAL Prélèvements sur recettes	50 729	47 031	-7,3%	1,6	47 111
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR)	816	816	0,0%		816
Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements	800	800			800
Dotation pour les titres sécurisés	18,3	18,3	0%		18,3
Régisseur police municipale	0,5	0,5	0%		0,5
Dotation de la politique de la ville (ex-DDU)	100	100	0,0%		100
Dotation globale d'équipement des départements	219	219	0%		219
Dotation générale de décentralisation (Mission RCT)	1 614	1 614	0%		1 614
Dotation générale de décentralisation Communes	130	130	0%		130
Dotation générale de décentralisation Départements	265	265	0%		265
Dotation générale de décentralisation Régions	993	993	0%		993
Dotation générale de décentralisation Concours particuliers	225	225	0%		225
Subventions communales en difficulté	2	2	0%		2
Fonds calamités publiques	40	40			40
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)				69,4	69,4
Dotations Outre-mer	150	138	-7,9%		138
TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)	2 920	3 748	28,4%	69,4	3 817
Total concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)	53 648	50 779	-5,3%	71	50 929
Subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères	2 366	2 242	-5,2%		2 242
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3)	105	8	-92,0%		8,4
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	10 612	11 241	5,9%		11 241
Produit des amendes de police de la circulation et des radars	667	667	-0,1%		667
Transferts financiers de l'Etat, hors fiscalité transférée et formation professionnelle (4)	67 398	64 937	-3,7%	71	65 087
Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983)	9 841	10 064	2,3%	0	10 064
Cartes grises (régions)	2 062	2 140	3,8%		2 140
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP)	7 779	7 924	1,9%		7 924
Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation	12 397	12 607	1,7%	0	12 607
Quote-part de TICPE (départements) - loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 (RM/RSA)	5 861	5 881	0,3%		5 881
Acte II hors RSA (principalement loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette" dont quote-part de TICPE (régions) (5)	6 536	6 727	2,9%	0	6 727
dont quote-part de TICPE (départements)	3 213	3 437			3 437
dont quote-part de TSCA (départements)	655	671			671
dont quote-part de TSCA (départements)	2 668	2 619			2 619
Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale	7 072	7 085	0,2%	0	7 085
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements)	3 408	3 359	-1,4%		3 359
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	803	753	-6,2%		753
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP)	489	498	1,8%		498
Frais de gestion (TH, TFPB, TFPNE)	2 372	2 476	4,4%		2 476
Fiscalité transférée à divers titres	1 084	1 070	-1,3%	0	1 070
Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements)	1 057	1 037	-1,9%		1 037
Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	10	10	0,0%		10
Quote-part de TICPE attribuée au Département de Mayotte (6)	17	17	-2,0%		17
Quote-part de TICPE liée aux lois MAPTAM et NOTRE		6			6
Fiscalité transférée au titre du pacte de confiance et de responsabilité (7)	874	906	3,7%	0	906
Frais d'assistance et de recouvrement de la TFPB au profit des départements (fonds de compensation pléféqués)					
Total Fiscalité transférée hors formation professionnelle et apprentissage	31 268	31 733	1,5%	0	31 733
Financement budgétaire de la formation professionnelle et de l'apprentissage	2 832	2 887	1,9%	0	2 887
Panier de ressources au profit des régions dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle	915	955	4,3%	0	955
dont quote-part de TICPE formation professionnelle	298	305			305
dont frais de gestion de la TH, de la CVAE et de la CFE	617	650			650
Panier de ressources au profit des régions au titre de l'apprentissage	1 917	1 932	0,8%	0	1 932
- dont Fonds régional de l'apprentissage	1 661	1 639			1 639
dont crédits budgétaires	24	0			0
dont CAS FNDMA (8)	1 491	1 491			1 491
dont TICPE financement de l'apprentissage	146	148			148
- dont TICPE Prime à l'embauche	256	233			233
- dont TICPE - TPE Jeunes apprentis		60			60
TOTAL Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	101 498	99 557	-1,9%	71	99 707
TOTAL Transferts financiers de l'Etat hors TDIL	101 393	99 549	-1,8%	71	99 698

(1) Le taux de minoration des variables d'ajustement minorées correspond à une cible 2016 de 524,3 M€, soit un taux moyen de minoration par rapport à la LFI 2015 de - 5,4 %.

(2) Du fait du versement trimestriel du PSR de compensation du versement transport, seuls 3 trimestres sur 4 donneront lieu à un versement en 2016, soit 78,75 M€. En année pleine, ce PSR est estimé à 105 M€.

(3) Comme chaque année, le montant des TDIL est complété lors du débat parlementaire.

(4) Ce montant n'inclut pas les crédits du Fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés, créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 28 décembre 2013 de finances pour 2014, qui représentent 100 M€ de CP en PLF 2016.

(5) Les montants figurant dans les mesures de transfert et de périmètre intègrent d'une part la mise en œuvre des clauses de garantie des droits à compensation historique et d'autre part les ajustements des droits à compensation du PLF 2016.

(6) Mayotte se voit confier des compétences départementales (RSA, solidarité pour le logement notamment) et bénéficie à ce titre de ressources supplémentaires destinées à couvrir les charges transférées. Enfin, les modalités de compensation sont devenues définitives. Le PLF 2016 fixe dorénavant une fraction définitive et non une plus une fourchette.

(7) Conformément au Pacte de confiance et de responsabilité, la LFI 2014 a également prévu le relèvement du plafond des DMTO des départements de 3,8 à 4,5% pour les années 2014 et 2015.

(8) Les dépenses du CAS FNDMA sont ici présentées conformes au PLF qui sera déposé au Parlement